

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### INDUSTRIE

**Décret n° 2006-1059 du 25 août 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20053108 dénommé « mer, sécurité et sûreté, développement durable - région PACA »**

NOR : INDI0607999D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20053108 dénommé « mer, sécurité et sûreté, développement durable - région PACA » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

**Art. 2.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,*  
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur*

*et de la recherche,*  
GILLES DE ROBIEN

## ANNEXE

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20053108  
DÉNOMMÉ « MER, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE - RÉGION PACA »

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
06001	Aiglun.
06002	Amirat.
06004	Antibes.
06006	Aspremont.
06007	Auribeau-sur-Siagne.
06009	Bairols.
06010	Le Bar-sur-Loup.
06011	Beaulieu-sur-Mer.
06014	Bendejun.
06015	Berre-des-Alpes.
06017	Bézaudun-les-Alpes.
06018	Biot.
06019	Blausasc.
06021	Bonson.
06022	Bouyon.
06025	Le Broc.
06026	Cabris.
06027	Cagnes-sur-Mer.
06029	Cannes.
06030	Le Cannet.
06031	Cantaron.
06033	Carros.
06034	Castagniers.
06037	Caussois.
06038	Châteauneuf-Grasse.
06039	Châteauneuf-Villevieille.
06041	Cipières.
06042	Clans.
06043	Coaraze.
06044	La Colle-sur-Loup.
06045	Collongues.
06046	Colomars.
06047	Conségudes.
06048	Contes.
06049	Courmes.
06050	Coursegoules.
06052	Cuébris.
06054	Drap.
06055	Duranus.
06057	L'Escarène.
06058	Escragnolles.
06060	Falicon.
06061	Les Ferres.
06064	Gattières.
06065	La Gaude.
06066	Gilette.
06068	Gourdon.
06069	Grasse.
06072	Ilonse.
06075	Levens.
06076	Lieuche.
06077	Lucéram.
06078	Malaussène.
06079	Mandelieu-la-Napoule.
06080	Marie.
06081	Le Mas.
06082	Massoins.
06084	Mouans-Sartoux.
06085	Mougins.
06087	Les Mujouls.
06088	Nice.
06089	Opio.
06090	Pégomas.
06091	Peille.
06092	Peillon.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
06095	Peymeinade.
06096	Pierlas.
06097	Pierrefeu.
06100	Revest-les-Roches.
06101	Rigaud.
06102	Rimplas.
06105	Roquefort-les-Pins.
06106	Roquesteron.
06107	Roquestéron-Grasse.
06108	La Roquette-sur-Siagne.
06109	La Roquette-sur-Var.
06110	Roubion.
06111	Roure.
06112	Le Rouret.
06114	Saint-André-de-la-Roche.
06115	Saint-Antonin.
06117	Saint-Blaise.
06118	Saint-Cézaire-sur-Siagne.
06121	Saint-Jean-Cap-Ferrat.
06122	Saint-Jeannet.
06123	Saint-Laurent-du-Var.
06126	Saint-Martin-du-Var.
06128	Saint-Paul.
06130	Saint-Vallier-de-Thiery.
06131	Sallagriffon.
06135	Sigale.
06137	Spéracèdes.
06138	Théoule-sur-Mer.
06139	Thiéry.
06140	Le Tignet.
06141	Toudon.
06142	Touët-de-l'Escarène.
06143	Touët-sur-Var.
06144	La Tour.
06145	Tourette-du-Château.
06146	Tournefort.
06147	Tourrette-Levens.
06148	Tourrettes-sur-Loup.
06151	Utelle.
06152	Valbonne.
06155	Vallauris.
06157	Vence.
06158	Villars-sur-Var.
06159	Villefranche-sur-Mer.
06161	Villeneuve-Loubet.
13001	Aix-en-Provence.
13002	Allauch.
13005	Aubagne.
13007	Auriol.
13012	Beaurecueil.
13013	Belcodène.
13014	Berre-l'Etang.
13015	Bouc-Bel-Air.
13016	La Bouilladisse.
13019	Cabriès.
13020	Cadolive.
13021	Carry-le-Rouet.
13022	Cassis.
13023	Ceyreste.
13025	Châteauneuf-le-Rouge.
13026	Châteauneuf-les-Martigues.
13028	La Ciotat.
13030	Cuges-les-Pins.
13031	La Destrousse.
13032	Eguilles.
13033	Ensues-la-Redonne.
13037	La Fare-les-Oliviers.
13040	Fuveau.
13041	Gardanne.
13042	Gémenos.
13043	Gignac-la-Nerthe.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
13046	Gréasque.
13048	Jouques.
13050	Lambesc.
13051	Laçon-Provence.
13054	Marignane.
13055	Marseille.
13056	Martigues.
13059	Meyrargues.
13060	Meyreuil.
13062	Mimet.
13070	La Penne-sur-Huveaune.
13071	Les Pennes-Mirabeau.
13072	Peynier.
13073	Peypin.
13074	Peyrolles-en-Provence.
13075	Plan-de-Cuques.
13077	Port-de-Bouc.
13079	Puylobier.
13080	Le Puy-Sainte-Réparate.
13081	Rognac.
13082	Rognes.
13085	Roquefort-la-Bédoule.
13086	Roquevaire.
13087	Rousset.
13088	Le Rove.
13090	Saint-Antonin-sur-Bayon.
13091	Saint-Cannat.
13093	Saint-Estève-Janson.
13095	Saint-Marc-Jaumegarde.
13098	Saint-Mitre-les-Remparts.
13101	Saint-Savournin.
13102	Saint-Victoret.
13104	Sausset-les-Pins.
13106	Septèmes-les-Vallons.
13107	Simiane-Collongue.
13109	Le Tholonet.
13110	Trets.
13111	Vauvenargues.
13112	Velaux.
13113	Venelles.
13114	Ventabren.
13117	Vitrolles.
13118	Coudoux.
13119	Carnoux-en-Provence.
83001	Les Adrets-de-l'Estérel.
83006	Artigues.
83009	Bandol.
83016	Le Beausset.
83017	Belgentier.
83021	Bras.
83025	Brue-Auriac.
83027	La Cadière-d'Azur.
83029	Callian.
83033	Carnoules.
83034	Carqueiranne.
83035	Le Castellet.
83047	La Crau.
83049	Cuers.
83053	Evenos.
83054	La Farlède.
83059	Forcalqueiret.
83062	La Garde.
83064	Garéoult.
83069	Hyères.
83071	La Londe-les-Maures.
83077	Méounes-lès-Montrieux.
83080	Mons.
83081	Montauroux.
83087	Nans-les-Pins.
83088	Néoules.
83089	Ollières.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
83090	Ollioules.
83091	Pierrefeu-du-Var.
83092	Pignans.
83093	Plan-d'Aups-Sainte-Baume.
83096	Pourcieux.
83097	Pourrières.
83098	Le Pradet.
83100	Puget-Ville.
83103	Le Revest-les-Eaux.
83104	Rians.
83106	Rocbaron.
83108	La Roquebrussanne.
83110	Rougiers.
83111	Sainte-Anastasie-sur-Issole.
83112	Saint-Cyr-sur-Mer.
83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
83120	Saint-Zacharie.
83123	Sanary-sur-Mer.
83125	Seillons-Source-d'Argens.
83126	La Seyne-sur-Mer.
83129	Six-Fours-les-Plages.
83130	Solliès-Pont.
83131	Solliès-Toucas.
83132	Solliès-Ville.
83133	Tanneron.
83137	Toulon.
83140	Tourves.
83144	La Valette-du-Var.
83153	Saint-Mandrier-sur-Mer.